

**27 avril 1815**

**Décret concernant l'établissement d'une école d'essai d'éducation primaire à Paris**

Napoléon [1<sup>er</sup>]

Source : *L.I.P.*, tome 1, p. 327-238.

Lazare Carnot, ministre de l'Intérieur pendant les Cent-jours, est à l'origine de ce décret. Par la création de cette école, il souhaite développer en France le mode d'enseignement mutuel, procédé importé d'Angleterre dont quelques libéraux français, réunis dans la *Société pour l'instruction élémentaire*, sont les promoteurs. La chute de Napoléon ne permet pas l'application de ce décret. Cependant, le 13 juin 1815, la *Société pour l'instruction élémentaire* ouvre à Paris une école modèle pour l'enseignement mutuel qui portera, parfois, le nom d'école normale. (Règlement du 16 avril 1816\*)

Napoléon, Empereur des Français, etc.,

Considérant l'importance de l'éducation primaire pour l'amélioration du sort de la société ;

Considérant que les méthodes jusqu'aujourd'hui usitées en France n'ont pas rempli le but qu'il est possible d'atteindre ; désirant porter cette partie de nos institutions à la hauteur des lumières du siècle ;

Sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur, avons décrété ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. - Notre ministre de l'Intérieur appellera près de lui les personnes qui méritent d'être consultées sur les meilleures méthodes d'éducation primaire. Il examinera ces méthodes, décidera et dirigera l'essai de celles qu'il jugera devoir être préférées.

Art. 2. - Il sera ouvert, à Paris, une *École d'essai* d'éducation primaire, organisée de manière à pouvoir servir de modèle et à devenir école normale, pour former des instituteurs primaires.

Art. 3. - Après qu'il aura été obtenu des résultats satisfaisants de l'École d'essai, notre ministre de l'Intérieur nous proposera les mesures propres à faire promptement jouir tous les départements des nouvelles méthodes qui auront été adoptées.